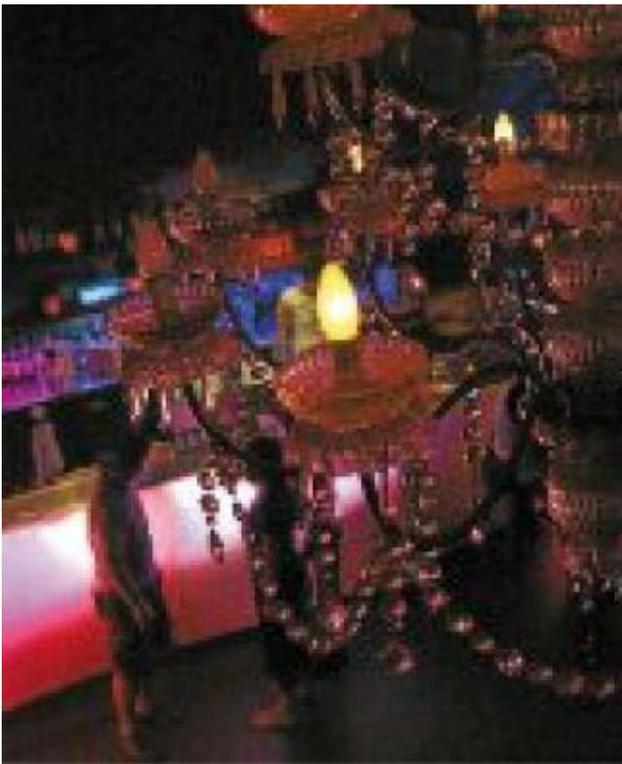


LES PARISIENS FONT LEURS ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA NUIT



Les nuits parisiennes en question.

« **N**ous sommes une ville qui vibre la nuit, mais il y a aussi des gens qui se lèvent à 5 h. Concilier tout ça n'est pas facile », lance Bertrand Delanoë. Les Parisiens, réunis mardi soir lors du compte rendu de mandat du maire (PS) consacré à la nuit, illustraient parfaitement cette diversité d'intérêts parmi les « usagers de la nuit ». Chacun a pu exprimer son opinion face à une équipe municipale soucieuse de « trouver des compromis ».

Fêtards contre dormeurs

Et ce ne sera pas une mince affaire, tant les personnes qui prennent la parole semblent s'affronter personnellement. D'un côté, les défenseurs de la nuit festive. « Dois-je quitter cette ville pour vivre la vie que j'aime ? », demande un jeune homme qui travaille avec des artistes. « Pourrait-on ouvrir les

centres d'animation la nuit ? Il n'y a rien pour les jeunes du 19e », déplore un responsable associatif. « Comment accéder aux lieux de fête quand on a peu d'argent ? », s'inquiète un étudiant. Des gérants d'établissements de nuit ont de leur côté regretté les difficultés qu'ils rencontrent pour ouvrir de nouveaux lieux et la menace de fermeture administrative à la moindre plainte. Face à eux, des riverains excédés par les nuisances sonores. « Le nombre de terrasses a flambé dans le quartier », déplore une habitante du 13e. « Pourquoi ne pas limiter le nombre de fumeurs qui sortent en même temps ? », suggère une autre. Les deux camps se sont accordés sur un point : le peu de mesures qui, selon eux, ont émergé après les états généraux de la nuit (lire encadré). Pour plusieurs intervenants, « les Pierrots de la nuit, c'est un échec ! Tout le monde en rigole. »

Soirées

La pétition « Quand la nuit se meurt en silence », signée en 2009 par 16 000 personnes, s'alarmait de la mort des soirées parisiennes. En 2010, les états généraux de la nuit tentaient de trouver des solutions aux problèmes entre établissements de nuit et riverains.